



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Troisième session

Saragosse (Espagne), 25-27 septembre 2002

EXAMEN DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES VINGT-CINQUIÈME ET VINGT-SIXIÈME SESSIONS DE LA CGPM CONCERNANT L'AQUACULTURE

1. Deux sessions de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée ont eu lieu depuis la deuxième session du Comité de l'aquaculture, tenue à Rome du 13 au 16 juin 2000.

Vingt-cinquième session de la CGPM

2. À sa vingt-cinquième session, tenue à Sliema (Malte) du 12 au 15 septembre 2000, la Commission a été saisie du rapport de la deuxième session du Comité de l'aquaculture et en a approuvé les recommandations.

3. La Commission a été informée que la Consultation sur l'application de l'article 9 du Code de conduite pour une pêche responsable dans la Méditerranée avait eu lieu à Rome du 19 au 23 juillet 1999. Le principal résultat de cette consultation a été l'adoption d'un Plan d'action visant l'application des principes du Code à l'aquaculture méditerranéenne, l'amélioration des systèmes de planification, la conservation de l'environnement et la stabilisation des échanges de produits aquacoles.

4. La Commission a recommandé que les activités ayant une grande importance au plan régional soient prioritaires par rapport aux activités davantage orientées sur les problèmes nationaux et elle a indiqué que les travaux portant sur des aspects spécifiques devraient être abordés de manière plus ouverte et multidisciplinaire pour respecter les orientations du Code de conduite pour une pêche responsable.

5. La Commission a recommandé de renforcer les liens avec les nouvelles organisations comme la Société européenne d'aquaculture et de développer les activités en rapport avec l'environnement.

6. La Commission a recommandé d'intégrer davantage les pêches de capture et l'aquaculture au sein d'un système unique, car des aspects comme la biodiversité et la conservation de l'environnement nécessitent une approche commune.

7. La Commission a recommandé d'allouer des ressources supplémentaires au réseau du Comité de l'aquaculture sur les Systèmes d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM) et de renforcer les liens avec les autres groupements régionaux similaires.

8. La Commission a également approuvé les recommandations du Comité de l'aquaculture concernant l'utilisation de quatre langues de la CGPM lors des futures sessions du Comité de l'aquaculture.

Vingt-sixième session de la CGPM

9. À sa vingt-sixième session, tenue à Ischia (Italie) du 10 au 13 septembre 2001, la CGPM a été informée des activités entreprises durant l'intervalle des sessions par les trois principaux réseaux, SIPAM, SELAM (Aspects socioéconomiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée) et TECAM (Technologie de l'aquaculture en Méditerranée). Ces activités ont été organisées en suivant la liste des priorités établies par la Commission à sa vingt-cinquième session et elles ont été exécutées dans la limite des ressources financières disponibles.

10. La Commission a été informée que les réseaux du Comité de l'aquaculture auraient besoin des fonds nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre les activités identifiées et recommandées. Jusqu'à présent, l'appui des gouvernements tunisien et italien et du Programme ordinaire de la FAO a porté essentiellement sur le réseau SIPAM.

11. Durant cette session, la Commission n'a formulé aucune recommandation particulière concernant le Comité de l'aquaculture.